



INTERESSEMENT 2021/2023

L'UNSA ET LA CFE-CGC SIGNENT LE PROJET D'ACCORD !

Le 29 juin 2021

Lors des différentes réunions de négociation sur le projet d'accord d'intéressement 2021/2023, l'UNSA et la CFE-CGC se sont inscrites, dès le début, dans une démarche intersyndicale avec la CFDT.

Après avoir examiné le dernier projet de texte de la direction et constatant que la CFDT a mis fin unilatéralement à l'intersyndicale, probablement à des fins partisans, l'UNSA et la CFE-CGC ont conjointement formulé une contre-proposition afin de sortir de la situation de blocage avec la direction, accentuée par l'attitude de la CFDT.

Notre contre-proposition a ainsi donné lieu à une proposition finale de la direction qui permettrait que l'intéressement maximum brut versé, découlant de l'atteinte de l'EBIT et des quatre critères opérationnels, soit le suivant :

	2021 (versé en 2022)				2022 (versé en 2023)				2023 (versé en 2024)			
	déclenche- ment	seuil	cible	plafond	déclenche- ment	seuil	cible	plafond	déclenche- ment	seuil	cible	plafond
EBIT Naval de Défense (M€)	à partir de 140	251,2	295,5	591	à partir de 140	277,3	326,2	652,4	à partir de 140	296,1	348,4	696,8
Enveloppe globale max (M€)	16	20,7	24	46	17,1	22,57	26,2	50,4	17,95	24,02	27,9	53,8
Dont Enveloppe Financière (M€)	3	7,7	11	33	3	8,47	12,1	36,3	3	9,07	12,95	38,85
Dont Enveloppe Complémentaire max (M€)	13	13	13	13	14,1	14,1	14,1	14,1	14,95	14,95	14,95	14,95
Intéressement max. /personnel (€)	1070	1380	1600	3070	1070	1410	1640	3150	1060	1410	1640	3160

Considérant cette dernière proposition, l'UNSA et la CFE-CGC ont donc décidé de signer le projet d'accord reprenant ces éléments afin de permettre le versement d'un intéressement significatif pour les trois années à venir.

Cet accord, s'il obtient la majorité syndicale, sécuriserait le versement d'un intéressement, face aux réelles incertitudes concernant l'atteinte des objectifs économiques affichées par la direction dans le PMT.

L'UNSA et la CFE-CGC, conscientes de l'impact qu'aurait l'absence d'un accord d'intéressement, ont pris leur responsabilité dans l'intérêt de tous. **Une non signature par les deux autres organisations syndicales, malgré les avancées obtenues, conduirait à l'absence de versement d'intéressement, a minima pour l'année 2022.**